



RECU EN PREFECTURE

Le 02 mars 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210218-D00634510-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 février 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 février 2021, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 09 incluse), M. Thierry PETAMENT (jusqu'à la question n° 07 incluse), M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Étaient présents en visio-conférence : Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO

Secrétaire : Mme Claude VARET

Étaient absents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Marie ETEVENARD, M. Pierre-Charles HENRY

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR à M. Abdel GHEZALI, Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN, Mme Claudine CAULET à M. Damien HUGUET, Mme Julie CHETTOUH à M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN, M. Laurent CROIZIER à Mme Karima ROCHDI, M. Cyril DEVESA à M. Benoît CYPRIANI, Mme Marie ETEVENARD à Mme Valérie HALLER, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT, Mme Marie LAMBERT à Mme Claude VARET, Mme Myriam LEMERCIER à Mme Claude VARET, M. Christophe LIME à Mme Aline CHASSAGNE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Christine WERTHE, Mme Carine MICHEL à Mme Marie ZEHAF, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. François BOUSSO, M. Maxime PIGNARD à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 09 incluse) puis à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 10), Mme Laurence MULOT à Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 10), M. Thierry PETAMENT à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 08), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF, Mme Françoise PRESSE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à M. Nicolas BODIN, M. Nathan SOURISSEAU à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. André TERZO à Mme Sadia GHARET

OBJET : 36 - Maintenance et extension du système de protection des bâtiments communaux - Autorisation de signature du marché public

Délibération n° 2021/006345

Maintenance et extension du système de protection des bâtiments communaux Autorisation de signature du marché public

Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	2/02/2021	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de renouveler le marché de maintenance du logiciel d'hypervision utilisé par le poste de protection des bâtiments communaux ainsi que les prestations d'intégration de sites.

I. Contexte

Le poste de protection des bâtiments communaux ayant pour mission d'assurer la sécurité incendie et la protection anti-intrusion des bâtiments et sites de la Ville de Besançon ainsi que la gestion des déclenchements des astreintes, est opérationnel depuis le 10 janvier 2018.

Pour ce faire, il s'est équipé d'un logiciel de supervision appelé « Sky-Walker » qui intègre au sein d'une interface intuitive tous les systèmes liés à la sécurité, la sûreté et la gestion technique des équipements sur un ou plusieurs sites.

Ce poste de sécurité sûreté (PC2S) supervise actuellement 11 sites : le centre technique municipal, le musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, les réserves des musées de Port Citeaux, le Musée du Temps, le Conservatoire à Rayonnement Régional, le Théâtre Ledoux, le Kursaal, la médiathèque Pierre Bayle, la bibliothèque d'études, l'Hôtel de Ville et la City.

5 sites et équipements seront pris en charge à compter du 1^{er} mars : les gymnases Résal, Chateaufarine et Diderot, le portique du stade de Rosemont et l'ex-école Ronchaux.

2 sites (la zone Voirie des prés de Vaux et l'Ilot Oudet) et enfin 7 sites/équipements sont à l'étude (le centre administratif municipal, Port Douvot, l'Orangerie, la salle des Cultures Urbaines, la maison des microtechniques de TEMIS, le dispositif Travailleur isolé et la fourrière municipale)

Le PC2S a permis une amélioration de la sécurité incendie et une intervention rapide sur l'anti-intrusion. Il est également envisagé la prise en charge progressive des écoles, des centres d'hébergements du CCAS, la Citadelle, la future BUBA et les maisons de quartier, mais à plus long terme.

II. Objet

Afin de prendre en charge les nouveaux sites et équipements au sein du PC2S, il est impératif de lancer une consultation en groupement de commandes pour l'intégration de sites dans le logiciel Sky-Walker, l'achat de licences ainsi que la maintenance préventive, corrective et évolutive du logiciel.

Dans le cadre du groupement de commandes permanent créé en août 2019 et régi par les dispositions des articles L.2113-6 à L.2113-8 du code de la commande publique, les membres concernés par ce marché sont la Ville de Besançon (coordonnateur), la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, le Centre Communal d'Actions Sociales de Besançon, le SYBERT, le Syndicat Mixte de l'Orchestre Victor Hugo, le Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon La Vèze, le Syndicat Mixte du Musée des Maisons Comtoises, l'EPCC Les 2 Scènes, la RAP La Rodia et l'Institut Supérieur des Beaux-Arts.

III. Procédure de passation

La procédure retenue est l'appel d'offres ouvert prévue aux articles L2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique. Un avis d'appel à concurrence sera publié courant mars et les prestations débiteront dès la notification du marché.

Le marché sera passé pour une année et sera reconductible 3 fois soit un maximum de 4 années.

L'estimation annuelle pour l'ensemble des prestations des membres du groupement est d'environ 200 000 € hors taxe.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le lancement d'une consultation pour l'extension et la maintenance du système d'Hypervision,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer le marché avec l'entreprise retenue.

Pour extrait conforme,
La Maire,

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp features a central emblem and the text 'BESANCON' at the top and 'Mairie' at the bottom.

Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0